

Aimez-vous tous les jours une exquise cuisine
Aux sons d'airs entraînants de musique divine?
Au "Café Parisien" vous serez bien servis
Et vous en sortirez satisfaits et ravis.
PARKER BROS.

LE PAYS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

Victor HUGO.

6me Année. No. 2

Rédigé en Collaboration

Cinq Sous le Numéro

LA NOMINATION DE M. LANGLOIS

Ce qu'il faudrait pour représenter dignement la province, d'après M. Tellier

PEU D'ELUS

Même des hommes comme Mgr Langevin, M. Bourassa, M. l'abbé D'Amours, M. C. J. Magnan ne seraient pas dignes

Au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, M. Tellier, le chef de l'opposition, a pris à partie le premier ministre au sujet de la nomination de M. Godfroy Langlois à Bruxelles.

La grande raison qui aurait dû empêcher M. Gouin d'envoyer M. Langlois comme représentant de la province de Québec à Bruxelles, c'est que l'ancien député de Saint-Louis s'est jadis permis de dire aux Canadiens-français certaines vérités amères pour les amener à s'améliorer.

C'est là la thèse de M. Tellier qui demande:

"Quelle est la mission de M. Langlois? Nous représenter en Belgique, le voit-on là-bas répondre aux demandes d'informations à notre sujet. S'il tient le langage qu'il tenait ici en Chambre et dans les journaux où il écrivait, il dira que nous sommes un peuple d'ignorants, d'arriérés et de tremblants sous la férule du clergé." (Voir compte-rendu du "Devoir" du 12 janvier, 1915.)

Tout d'abord, nous défions M. Tellier de citer un seul discours en Chambre ou une seule ligne écrite par M. Langlois où celui-ci aurait dit que "nous sommes un peuple de tremblants sous la férule du clergé."

Le chef de l'opposition est, croyons-nous, un honnête homme. Publiez-le! qu'il prouve, sinon nous le tiendrons pour un menteur et un lâche.

Quant à cette thèse qu'un homme qui a dit des vérités à ses compatriotes ne peut plus les représenter dignement, elle est assez amusante et je me demande lequel parmi nos hommes publics pourrait être envoyé à Bruxelles ou ailleurs.

Où, lequel?

Ce n'est toujours pas M. Tellier dont tout le travail à Québec est fait de critique.

Représentons-nous pour un moment M. Tellier dans une capitale quelconque de l'Europe, même à Bruxelles, pourquoi pas? où le gouvernement de sir Lomer l'aurait envoyé pour faire de l'immigration et pour diriger du côté de la province de Québec les immigrants belges.

Et M. Tellier reçoit de la part d'immigrants en perspective certaines demandes d'information sur la province de Québec, sur le gouvernement, par exemple, sur les chemins, sur la colonisation, sur l'aide que le gouvernement donne à l'agriculture, sur la forme de gouvernement et la liberté des citoyens.

Que va répondre M. Tellier? Sans doute ce qu'il disait dans une grande assemblée à Joliette, en 1912:

"Ce que je peux affirmer sans exagération, c'est que la province de Québec n'est pas administrée comme elle devrait l'être et qu'elle est retardée dans les sentiers de la routine, pendant que des provinces voisines se développent dans la voie du progrès."

A moins de dire comme sur le parquet de la Chambre que nous sommes gouvernés par un autocrate, que notre administration est très mauvaise, que la province n'a pas de chemins, que la colonisation est la chose la plus mal organisée de monde, enfin que le gouvernement n'aide d'aucune façon l'agriculture?

Est-ce cela que dira M. Tellier? Nous lui laissons le soin de nous éclairer là-dessus.

Mgr Langevin ferait également un très mauvais représentant de la province de Québec à l'étranger. Le voyez-vous en train de répondre à ceux qui lui demandent ce que c'est que les Canadiens-français:

"Depuis soixante ans, nous avons dormi. Nous sommes endormis." (Sermon prononcé dans l'Eglise Saint-Pierre, à Montréal. Voir compte-rendu du "Devoir" du 30 septembre, 1912.)

Et voyez-vous M. Bourassa essayant de répondre à des immigrants — et des catholiques fervents comme le demandeur "Action Sociale" — pour la province de Québec?

Que dira-t-il à ces braves gens? Peut-être pourrait-il leur lire son article paru dans le "Devoir" au commencement de novembre, 1913, sur le "boodlage" et le parjure:

"Dans notre pays d'ordre et de liberté, y disait-il, le vol, le boodlage et le parjure jouissent de la plus parfaite impunité et conduisent à la fortune, à la considération sociale et aux honneurs publics, mais la dénonciation du crime et le déshonneur des masques mènent à la prison."

M. Bourassa pourrait aussi répéter sa conférence d'Hoehelaga, prononcée en avril dernier:

"Nous sommes en train de devenir un peuple canaille... Il s'est développé chez nous, trop d'esprit de soumission et pas assez d'esprit de résistance... La politesse canadienne-française a beaucoup diminué... Nos enfants sont en général mal élevés... Chez l'enfant se développe un germe de duplicité de conscience, et cette duplicité de conscience gagne toutes les classes de la société..." (Voir le "Devoir" du 13 avril, 1914.)

Dans cette même conférence, le directeur du "Devoir" dénonçait le clergé et les évêques de la province qui s'affichent publiquement avec des politiciens tarés et "boodlers", des ministres ou des députés reconnus et désignés par l'opinion publique comme des voleurs et des concussionnaires, et qui les reçoivent quand même chez eux et à leur table.

Je me doute du nombre de catholiques belges qui s'empresseraient de prendre le paquebot pour le Canada en entendant ces paroles.

Mais alors qui pourrait bien nous représenter dignement à Bruxelles?

Il y a bien ce brave abbé D'Amours (né Damours) mais sa conscience n'est pas si pure que cela. N'écrit-il pas, il y a dix jours à peine — plus précisément le 8 janvier:

"Les cultivateurs ont, à leur portée, des moyens faciles et très variés de s'instruire et d'apprendre à améliorer leurs méthodes de culture. Souhaitons qu'ils veuillent en profiter, et qu'ils sachent secouer l'apathie qui retient trop d'entre eux dans une routine déprimante et ruineuse."

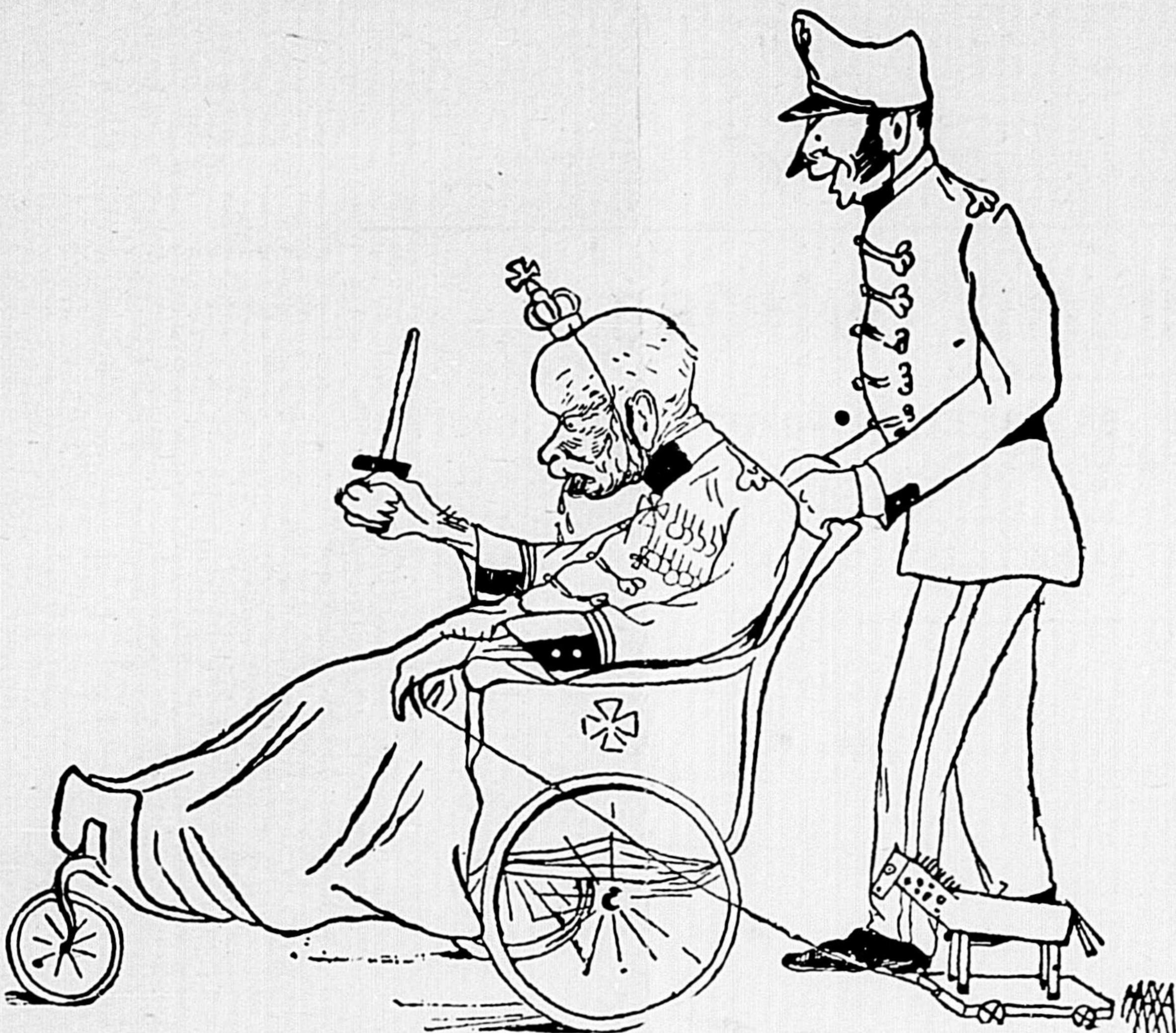
Que répondrait-il aux cultivateurs belges qui voudraient venir par ici? "Les nôtres sont enervés dans une routine déprimante et ruineuse"? sans doute. Je vois d'ici le succès de cette propagande.

Envoyons alors à Bruxelles un homme sérieux, l'ancien maire Lavallée, par exemple.

Mais n'a-t-il pas un jour, plus exactement le 24 septembre, 1912, à la Commission scolaire de Montréal:

"Il y a trop de choses utiles à montrer aux enfants pour qu'on leur fasse perdre leur temps à la musique, et, d'ailleurs, nos écoles ne valent pas déjà grand-chose. Quand nos enfants en sortent, ils savent à peine lire et écrire."

AVIS AU GENERAL JOFFRE



FRANCOIS-JOSEPH — Et puisque Guillaume est malade, c'est moi qui irai sur le front !...

Les écoles françaises de l'Ontario

UN BEAU MOUVEMENT DE LA PART DE LA PROVINCE DE QUEBEC

L'élément canadien-français protestant

Les choses se sont précipitées de peu de temps après, l'intervention du cardinal Bégin et du parlement provincial allait grouper en un seul faisceau les suppliques venues de tous les éléments de notre population et donner à cette revendication des droits des minorités l'allure d'une protestation de toute une province? Nous applaudissons de toutes nos forces à ce mouvement qui ne peut avoir que de bons résultats, auprès des esprits non préjugés de l'Ontario.

A ceux qui s'informeront si nous sommes des gens lettrés, ces mots du maire Lavallée seraient sans doute fort satisfaisants: Pourquoi n'envoyons-nous pas M. Jérémie Décarie? Son discours d'Outremont en octobre, 1910, où il disait:

"Aucune province ne peut surpasser l'instruction de nos enfants jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. C'est à partir de cet âge-là que nous prenons notre infériorité." (Voir compte rendu de la "Patrie", du 24 octobre, 1910.)

son autre discours du Club Chénier où il déclarait:

"Le grand danger pour la race canadienne-française, au Canada, réside dans l'infériorité de notre enseignement, et partant dans notre infériorité actuelle." (Voir compte rendu de la "Patrie".)

ces deux discours-là en boucheraient un coin à tous les Belges qui oseraient prétendre que nous ne sommes pas le plus cultivé de la terre et ils immigreraient en masse dans la province de Québec.

Que, diable, envoyer alors? Je ne vois personne, sauf peut-être, le chantre d'"Honneur à la Province de Québec", M. C.-J. Magnan.

Ah! certes, en voilà un, au moins, qui n'a jamais "dénigré"! Enfin, nous tenons notre homme!

Pourtant, en cherchant bien, peut-être trouverions-nous sur sa conscience ce pré dit qui tondit un jour la largeur de sa langue!

"Je n'ai pas dit que tout était parfait dans nos écoles, que notre organisation scolaire était supérieure à celle des autres provinces à tous égards. C'EST LE CONTRAIRE QUI EST VRAI. (L'Enseignement primaire" de novembre, 1912, page 132.)

Que répondrait-il alors aux Belges en quête de renseignements sur la qualité de l'enseignement qui se donne dans la province de Québec?

En vérité, personne ne se doutait qu'il fut aussi difficile que cela de se trouver un bon représentant.

Mais, j'y pense tout-à-coup, puisque l'"Evènement" approuve la thèse de M. Tellier, pourquoi ne pas déléguer à Bruxelles le rédacteur-en-chef de l'"Evènement"?

Quel saint homme! Celui-là ne dirait pas de mal de ses compatriotes, mais très peu d'hommes pratiques. Pour faire des processions, lire des adresses, écouter des discours, nous n'avons pas nos égaux." (18 novembre, 1911.)

Certes, distribué en circulaire, cet article ferait un bien immense en Belgique.

Vous en doutez? Vous êtes bien difficiles.

En définitive, pourquoi se fatiguer les ménages?

Si M. Jules Fournier n'avait manifesté depuis quelques mois des goûts qui le désignent d'avance pour le poste de représentant de la province à Berlin, je crois bien que c'est lui qu'on aurait dû envoyer à Bruxelles, car il est le seul journaliste qui ait poussé jusqu'au diathyrme l'éloge de la race canadienne-française.

Il ne reste plus alors que le jeune C.-Emile Bruchési, dont l'article paru dans l'"Etudiant", en mai dernier, nous ferait connaître sous un jour tout à fait favorable à Bruxelles.

Je soumetts humblement son nom à M. Tellier.

Jean BRISSON.

AU PARLEMENT FRANCAIS

PAR M. GEORGES CLEMENCEAU

Nos lecteurs trouveront dans une autre page le texte intégral de la déclaration du gouvernement et du discours de M. Paul Deschanel dont il est question dans l'article suivant:

La séance a été, dans les deux Chambres ce qu'elle devait être, ce qu'il était nécessaire qu'elle fût. Prédéçédée de deux beaux discours de MM. Dubost et Deschanel, la déclaration ministérielle ne pouvait prêter à aucune critique, puisqu'elle n'envisageait nécessairement que le problème de la défense nationale, dont le seul énoncé fait l'union de tous les citoyens.

Ainsi qu'il était prévu, nous avons trouvé, dans les parties oratoires du discours, de forts belles phrases, où l'on reconnaissait la plume de M. Viviani, — qui ne pouvait que rencontrer l'assentiment universel. D'autres parties du discours, que je ne veux pas désigner, ont été accueillies dans le silence. Pour ma part, je me suis permis de juger que les passages où les ministres font si grand état de la souveraineté du Parlement ne se trouvent pas du tout en concordance avec la grande campagne antiparlementaire engagée par des journaux qui protègent le gouvernement. Et, pour dire toute ma pensée, l'appel à la libre critique m'a paru d'une ironie assez lourde, lorsque tout le monde peut voir que cette aimable invitation n'a d'autre but que de nous convier, par des chemins fleuris, à une muette rencontre avec les censeurs de la censure. Il y a quelque cynisme, aussi, à nous parler de "la liberté volontairement enchaînée de nos opinions", quand à ces chaînes volontaires, spontanément acceptées de tous les citoyens, on ajoute le supplément illégal de chaînes, en vue d'arrêter la critique des parties de l'administration militaire qui auraient si grand besoin d'être réformées. Ce serait pure hypocrisie de ma part si je ne faisais ces réserves.

Le fond même de la déclaration gouvernementale, par les sentiments que les ministres devaient nécessairement exprimer, a obtenu et ne pouvait obtenir que l'approbation unanime de tous les membres du Parlement. J'en ai très vivement applaudi de nombreux passages, avec tous mes collègues du Sénat. Jamais nous ne concourons ne fera défaut au gouvernement dans tout ce qui peut intéresser la défense nationale, et c'est précisément au nom de la défense nationale que je ne cesserais pas de réclamer la prompte réforme des administrations conservatrices qui font tort à notre puissance défensive en s'obstinant dans un désordre constaté chaque jour par tous les citoyens.

C'est ce qu'a courageusement fait entendre M. le président du Sénat, lorsqu'il a rappelé "les appels pressants, les sommations impérieuses que l'héroïque Raymond, jeté aux hommes des bureaux et à leurs hésitations temporaires". Le Sénat a répondu par ses applaudissements. Que le gouvernement l'écoutait-il, alors, notre grand collègue, apportant à la tribune une série de faits irréfutables qui établissent, au-delà de toute contestation possible, l'incapacité, l'incertitude de l'administration? Il a fallu l'écoulement de plusieurs mois de guerre pour qu'on se décidât à opérer d'urgentes réformes dans le service de l'aviation. Je n'en veux pas dire davantage. Il est bien de louer les morts. Il eût été mieux encore de ne pas différer pour tirer profit de leurs avertissements. Si les gouvernements qui s'obstinent dans la contemplation de leur infirmité se trouvaient au moins capables de comprendre la haute leçon qui se dégage de cette tragédie avérée, les dissentiments d'aujourd'hui nous seraient épargnés.

Avant de donner la parole au gouvernement, M. Antonin Dubost, au Sénat, M. Paul Deschanel, à la Chambre, avaient fait entendre de belles paroles qui retentiront au cœur du pays. M. le président du Sénat a particulièrement mis en relief, d'une façon saisissante, un vivant médaillon de ce doux et ardent Emile Raymond qu'attendait une mort de héros, digne couronnement d'une vie consacrée tout entière au labeur. Ce fut un beau esprit, un noble cœur, un haut Français, tout simple, qui ne voyait et ne cherchait rien dans la vie que le total accomplissement du devoir. Quelle misère de ne pouvoir rien faire pour une si pure mémoire que de laisser derrière nous une image de marbre, parmi tant d'autres. Un tel homme vaut mieux que des regrets, comme si bien dit M. le président du Sénat:

"Pour cette mémoire, ne pense- vous pas que nous devons écarter les tristes regrets et les condoléances accoutumées, et de même que c'est dans la lumière éblouissante des hautes atmosphères qu'il reçut la balle mortelle, de même n'est-ce pas dans des pensées d'orgueil patriotique et de fierté nationale que nous devons ensevelir le glorieux collègue qui mourut du sort le plus beau et le plus enviable!"

A la Chambre, M. Paul Deschanel nous a donné le plein de son effort en un grand morceau d'oraison française d'où s'exhalèrent les plus beaux accents d'un patriotisme élevé: "La France ne défend pas seulement sa terre, ses foyers, les tombeaux de ses aïeux, les souvenirs sacrés, les œuvres idéales de l'art et de la foi, et tout ce que son génie

répand de grâce, de justice et de beauté, elle défend autre chose encore: le respect des traités, l'indépendance de l'Europe et la liberté humaine. Oui, il s'agit de savoir si tout l'effort de la conscience, pendant des siècles, aboutira à son esclavage; si des millions d'hommes pourront être pris, livrés, parqués de l'autre côté d'une frontière et condamnés à se battre pour leurs conquérants et leurs maîtres, contre leur patrie, contre leur famille et contre leurs frères; il s'agit de savoir si la matière asservira l'esprit et si le monde sera la proie sanglante de la victoire.

"...Le monde veut vivre, en fin. L'Europe veut respirer. Les peuples entendent disposer librement d'eux-mêmes. Demain, après-demain, je ne sais! Mais ce qui est sûr — j'atteste au mortel — c'est que tous, jusqu'au bout, nous ferons tout notre devoir pour réaliser la pensée de notre race: le Droit prime la Force!"

Que pourrait-on dire de plus? Il ne restait qu'à montrer le vivant commentaire de ces vaillants Français qui se sont élançés de l'enceinte du Parlement aux tranchées pour donner leur vie en témoignage de ce qu'ils avaient résolu de maintenir la France à son rang dans l'histoire de l'humanité. Trois d'entre eux Pierre Goujon, Paul Proust, Edouard Nortier (à cinquante-cinq ans!) ont trouvé la mort sur le champ de bataille, où leur courage les emportait au-delà du devoir. Qu'ils soient avec Raymond, présentement enseveli dans les pures de leur gloire, et que leur souvenir, dans le tumulte de l'étriquable hécatombe, anime le cœur de ceux à qui revient le redoutable honneur d'achever la journée.

Et c'est vers eux-là maintenant qu'il nous faut regarder. Vers eux-là qui font, à chaque heure du jour, le sacrifice de leur vie dans l'ouragan de la mitraille, et vers nous-mêmes qui les envoyons au combat et leur devons l'exemple de l'union dans le devoir! Aussi longtemps qu'il ne s'agit que de la pure forme d'intentions excellentes, comme il est facile de s'accorder! C'est que l'impulsion du sentiment qui nous jette tous au secours de la patrie ne laisse pas assez de clairvoyance à quelques-uns d'entre nous pour discerner que ce n'est rien de proclamer l'union, si l'on ne cherche, d'un esprit résolu, à en réaliser les conditions nécessaires qui sont, comme l'a très bien dit le "Temps", la justice et la liberté.

Pourquoi le malheur veut-il que cette simple vue soit au-dessus de l'effort des hommes qui prétendent nous diriger? Comment voit-ils pas que permettre aux faibles d'âme de rester hors du péril, tandis que d'autres y courent éperdument, c'est préparer un état d'esprit qui, si l'on ne veut pas maintenir, amènerait les discussions que l'ardent désir de tous les Français doit être d'éviter? Comment ne comprennent-ils pas que signer les faibles du service sanitaire, c'est fournir aux chefs la meilleure occasion de les réparer? Comment ne comprennent-ils pas qu'en supprimant toute critique, par le moyen d'une censure dont les oreilles et les yeux sont bouchées, ils n'arrivent qu'à perpétuer de trop justes griefs qu'il faudrait effacer? Je voudrais qu'il fût temps encore de revenir sur de si graves erreurs. Les deux Chambres ne souhaitent rien tant, comme l'a dit le président du Sénat, que l'union du gouvernement et du Parlement. A des hommes, qui furent nos amis avant de tomber dans un délire de l'infirmité qu'ils nient, en ayant soin de l'entretenir par toutes les ressources de l'illégalité, est-ce trop demander que de les inviter à se juger eux-mêmes pour tâcher de comprendre, à la lumière du seul patriotisme, les critiques dont ils sont l'objet? Le portage d'arbitraire qui les emporte pourrait être passagèrement excusé s'il en résultait, sur notre terre, un accroissement d'efficacité pour l'œuvre de défense. Mais l'effet en est tout contraire: il est trop facile de le démentir. Qu'ils écoutent donc ces critiques qu'ils se vantent d'appeler, tandis qu'ils les font d'applaudir, et qu'ils emportent leur censure. Il en est temps encore. N'est-ce pas dérisoire de réclamer l'union des citoyens à l'heure même où on les met en péril par un inexorable déchaînement d'arbitraire?"

G. CLEMENCEAU.

Au Conseil législatif

Nous sommes heureux de voir que dès son entrée au Conseil législatif, l'hon. Alphonse Racine se place tout de suite au rang des membres les plus importants en acceptant d'être le parrain du bill de Montréal.

Et nous profitons de l'occasion pour dire tout le bien que nous pensons de ces dernières nominations. L'hon. M. Racine est un rouge de la vieille école pour qui les principes du libéralisme primeront toujours sur l'opportunisme de nos gouvernants, c'est un des hommes d'affaires canadiens-français les plus distingués et c'est l'opinion universelle que, puisque sir Lomer avait à cœur de relever le prestige un peu défranchi du Conseil après les événements de janvier 1914, il ne pouvait faire un meilleur choix. Nous prions également la nomination de M. Charest. L'ancien député de Jacques-Cartier avait beaucoup fait pour le parti libéral et il n'en avait, à vrai dire, reçu que des honneurs, c'est ce qui l'avait décidé un jour à se retirer tranquillement chez lui. Sir Lomer a eu l'heureuse idée de le ramener à la vie publique, il convient d'en féliciter autant le premier ministre que le nouvel honorable.

LA MEDAILLE DE JOFFRE

Le généralissime de l'armée française est un républicain et le citoyen Gustave Hervé s'en réjouit sans malice

QUAND RECEVRA-T-IL LE BATON DE MARECHAL ?

C'est une bonne idée qu'a eue le gouvernement de donner la médaille militaire au général Joffre. Au fond, tous nos généraux, tous nos officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats la méritent, la médaille militaire ou la Légion d'honneur. A républicain, savez-vous pourquoi? Parce que, on donne la Légion d'honneur aux officiers qui font une action d'éclat, et que l'on ne donne que la médaille militaire — qui est la Légion d'honneur des pauvres — aux soldats qui accomplissent les mêmes prouesses.

Ne pouvant pas flatter la médaille militaire à tout le monde, le président de la République l'a mise sur la poitrine du généralissime.

En lui donnant l'accolade, j'espère qu'il lui a dit qu'il embrassait en sa personne toute l'armée, de notre part à tous, de la part de la nation.

Ce que j'aime tout d'abord en Joffre, c'est que c'est un républicain. Et malgré le désarmement des haïnes et la réconciliation nationale, vous n'allez tout de même pas m'empêcher de me sentir agréablement chatouillé en pensant que le chef suprême de notre armée est un affreux républicain! Que voulez-vous? On nous avait tellement dit et répété, au temps où la concordance nationale n'existait pas encore, que les généraux républicains c'étaient tous des traîtres, des faux, des mécontents, que ça vous fait tout de même plaisir de découvrir à la tête de nos armées des généraux républicains comme Joffre, Sarrail, Dubail ou Gérard, qui nous font songer à tous les grands hommes de guerre de notre première République. Ceci doit sans rien enlever au grand mérite des Foch et des Castelnau, que nous appelions des généraux réactionnaires au temps où nous faisions de ces distinctions, et que nous ne séparons pas aujourd'hui dans notre reconnaissance des généraux républicains.

Autre chose qui ne va chez Joffre: c'est que, quand il se trompe, il ne s'entête pas dans son erreur, par vanité personnelle.

Entre nous, je crois qu'il s'était mis le doigt dans l'oeil, au début de notre concentration, en envoyant une trop grosse partie de l'armée en Alsace et en Lorraine; oui, mais voyez comment, en bon officier du génie qui sait se servir de ses chemins de fer, il a su ramener à temps sur la Marne une partie de ses corps sur l'armée d'Alsace et des Vosges pour arrêter le flot de l'invasion.

Pas forte, au début, notre infanterie, pour faire les tranchées! Gaffe, gaffe énorme, chèrement payée. Ça n'a pas entraîné, un mois après Charleroi, nos divisions devenus des artistes dans l'art des retranchements.

Croyez-vous qu'il n'erra pas, lui aussi, avec tout notre état-major, et même avec notre grand artillerie le général Perin, quand, jadis, il négligea l'artillerie lourde sous prétexte que le 75, si léger, si mobile, si peu encombrant, devait suffire à une armée taillée pour l'offensive? Erreur regrettable: mais allez donc voir maintenant du côté de l'Alsace et de l'Yser si notre homme méprise aujourd'hui les Rimailhos!

Et comme il erra aussi dans la loi de trois ans! Comme il jugea au-dessous de leur valeur nos réservistes! N'empêche qu'aujourd'hui il verse dans le creuset de ses dépôts jeunes recrues, réservistes, territoriaux, qu'il gagna la bataille de la Marne, lui, le troisanniste, avec une infanterie dont les plus vieux soldats avaient vingt-deux mois de campagne et dont les autres avaient neuf mois! Sans compter qu'il a attendu comme le Messie les bleus de 1914, qui avaient deux mois de service!

Un officier allemand prisonnier disait à un officier de nos colonels d'infanterie coloniale: "Ce qui nous a perdus c'est, avec la supériorité de votre 75, que vos généraux ont du génie!"

Du génie, je veux bien; ce qu'ils appellent du génie, c'est probablement ce don merveilleux d'improvisation que

Joffre possède à un si haut degré.

Notre Joffre a un troisième mérite, plus rare encore: il est incapable à la camaraderie; il est incapable, par camaraderie, de saboter son armée en laissant à la tête de ses corps des généraux fatigués, fessés-ils ses meilleurs camarades. La première République coupait la tête à ses généraux malheureux; la troisième République se borne à leur fendre l'oreille. Savez-vous que, pour offrir l'oreille à un camarade — soit dans le militaire, soit dans le civil, — il en faut, de la vertu!

Mais, de toutes les vertus de Joffre, ce que j'aime le plus, une vertu rare chez les hommes de guerre, c'est son humanité, son souci de ménager la vie de ses soldats. En sacrifiant 100,000 ou 200,000 hommes, avec les troupes admirables qu'il a en main, il aurait délégué les Allemands de France, n'en doutez pas, depuis un mois, bien qu'ils aient encore la supériorité numérique sur nous. Mais il sait que ses hommes ne sont pas de la vulgaire chair à canon. Il sait que ses hommes, c'est ce que la nation a de plus cher, c'est l'élite physique et morale du pays. Et il les ménage, préférant laisser pour le moment aux Allemands les pertes effrayantes de l'offensive. Et, par ce respect de la vie humaine, il nous rappelle ces deux maréchaux de notre vieille monarchie qui s'appelaient Turenne et Catinat — deux s'appelaient, deux républicains avant la lettre, que le Grand Roi daigna conserver à la tête de ses armées.

Je vous vois venir.

Pourquoi, s'il a tant de vertus, au lieu de la médaille militaire, ne lui a-t-on pas apporté le bâton de maréchal?

Pourquoi?

Mais comment ne savez-vous pas qu'il est convenu tacitement entre tous les Français, depuis quarante-trois ans, qu'il n'y aurait plus que des généraux à la tête de nos armées tant qu'elles ne seraient pas allées pêcher un bâton de maréchal de France dans les eaux du Rhin?

Gustave HERVÉ.

(De la "Guerre Sociale")

EN TEMPS DE GUERRE, IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE L'EXPLOITATION DE L'OR EST TOUJOURS UN PLACEMENT AVANTAGEUX

Le Canada a produit au-delà de trois cent millions de piastres (\$300,000,000) d'or, jusqu'à date, et environ la moitié de cette somme est sortie des mines de la Colombie-Anglaise. Sur ce montant, plus de soixante-dix millions vont au "Cariboo". L'extension des chemins de fer dans ce riche district, le remet à l'ordre du jour.

"The Bullion Mining Syndicate", si tant assuré de la Mine d'Or "Cariboo", à Bullion, C.A., avait l'intention de l'exploiter pour eux-mêmes sans appel au public, mais ils se virent contraints, à raison de la crise actuelle, d'intéresser du capital additionnel afin de pourvoir au parachèvement des travaux pour sa mise en opération, économique et effective.

La Mine qui est située sur la Rivière Quenel (Cariboo) couvre une étendue de plus de deux milles du lit d'une ancienne rivière, où le gravois aurifère a une profondeur de quatre cent pieds. Les rapports du Gouvernement établissent qu'il y a Cinq Cent Millions (500,000,000) de verges cubes, d'une valeur moyenne de vingt (20) centimes. L'expérience passée démontre que par les procédés hydrauliques, l'Or peut en être extrait à trois (3c) centimes la verge.

L'état suivant montre la production de cette mine depuis le commencement de son exploitation, mais n'inclut pas ce qui a été extrait par les propriétaires originaires antérieurement à 1894.

ANNEE	MONTANT
1894	\$ 5,581.85
1895	58,026.19
1896	124,026.86
1897	138,520.00
1898	105,141.36
1899	92,678.03
1900	350,055.77
1901	142,273.51
1902	61,395.19
1903	44,943.70
1904	85,936.30
1905—Exploitation de 10 ou 15 jours.	21,733.47
1906—Pas de travaux.	
1907—Jusqu'à la fin de juin.	50,000.00
1908—Environ 25 jours.	21,000.00
	\$1,201,468.13

Ceci fournit une moyenne d'environ \$650 par jour de travail effectif. En 1909, la moyenne a été de \$2,000.00 par jour, et un estimé conservateur établit que cette moyenne peut être maintenue, et même augmentée très facilement.

"Les Rapports des Mines de la province de la Colombie-Anglaise, démontrent officiellement, que plus de \$2,000,000.00 sont investis dans cette propriété en terrains, baux, équipement, machineries, et travaux de développement, — les deux derniers item comprenant plus de trente mille de fossés et conduits d'eau, flumes, réservoirs, viaducs et tuyaux, monteurs, chaudières, 1,200 pieds de tunnels, installations de pouvoirs électriques, système téléphonique, bâtisses, constructions, etc., etc.

Le travail le plus urgent est de compléter une extension de 150 pieds de tunnel et d'y installer une échelle, ce qui permettra d'extraire le riche terrain aurifère du tréfonds.

L'intention du Syndicat est d'incorporer une Compagnie sous le nom de "The Cariboo Gold Mining Company, Limited," au Capital-Actions de Deux Millions, valeur des parts \$1.00. Cinq cent mille parts seront détachées pour les fins du trésor.

Le Syndicat offre à la Souscription Publique, 20,000 Parts du Capital-Action à 20c par part.

La crise financière qui sévit actuellement, ainsi que la pénurie d'argent a induit les Directeurs à réduire les parts à ce prix excessivement modique.

A ce taux, les souscripteurs deviennent intéressés et co-propriétaires, à un prix beaucoup moins élevé que la propriété a réalisée aux ci-devants propriétaires.

Il faut bien se rappeler qu'il s'agit ici d'une mine en exploitation, qui a déjà produit des millions d'or, et où l'on travaille dans le moment actuel, et non une perspective de mine.

Une exploitation récente à titre d'essai et faite sous les conditions les plus désavantageuses, a réalisé, pour quelques jours de travail, cent sept onces d'or, soit près de \$1750.34. Nous comptons sur un rendement beaucoup plus considérable lors du prochain nettoyage, mais tout de même le Syndicat ne veut pas compter ni promettre des résultats considérables avant la saison prochaine. Tout est hiverner les travaux de développement, et incidemment d'exploitation, seront poussés avec vigueur.

Les parts seront inscrites pour l'achat et la vente des différents "Bourses" et "Echange Miniers" du Canada et des Etats-Unis.

Fait remarquable, durant toute la dernière crise, le "Standard Mining Exchange" de Toronto, a été presque seul à continuer ses transactions à tous les jours. C'est l'intention d'inscrire les parts du "Cariboo Bullion" sur cette Bourse ainsi que sur le "New-York Curb", afin de fournir aux actionnaires un marché à la fois actif et large en tout temps.

Le Prix des Parts est Sujet à Augmentation.

Si après mûre considération vous désirez vous inscrire pour un certain nombre de parts veuillez remplir le blanc ci-dessous et faire remise, soit par chèque ou mandat poste, et les certificats pour les parts seront transmis à votre adresse.

Références:

"Les Rapports Officiels des Mines de la Compagnie Anglaise ainsi que les Rapports du Département des Mines du Gouvernement Fédéral."

HOLLY TRUST CO., Limited,
Chambre 102 — 180 rue St-Jacques, Montréal.

Je m'inscris pour..... parts de "Cariboo Bullion Gold Mining Company Limited," (Pas de responsabilité personnelle), valeur au pair \$1.00 par part, à 20c la part, et j'inclus..... en plein paiement.

Nom.....

Date..... Adresse.....

Découpez et transmettez par la maille.

opération en rapport avec aucune des susdites industries; acquérir ou se charger du tout ou d'une partie des biens et obligations de toute personne ou personnes, compagnies ou compagnies, engagées dans toute industrie, que la présente compagnie est autorisée d'entreprendre, ou en possession de biens avantageux pour le bénéfice de la présente compagnie; engager aucun des dits habits confectionnés ou non confectionnés, matériels crus, marchandises sèches, cotons, soies, lainas, tissus, coupons, et toutes ou aucune des marchandises, stocks dans les affaires de la dite compagnie; acheter en général, prendre possession, louer à bail, ou échanger, louer ou autrement, acquérir tout bien meuble et immeuble avec tous les droits et privilèges, que la compagnie peut juger nécessaires pour son industrie et en particulier, toutes les terres, bâtisses, obligations, machinerie, outils et stocks dans les affaires; acquérir et posséder des actions dans aucune autre compagnie, dont les objets sont semblables à ceux de la présente compagnie, rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à être rendus en disposant ou aidant à disposer, ou garantissant la disposition d'un nombre d'actions dans le capital de la compagnie, ou des obligations ou des autres valeurs de la compagnie, ou par rapport à la formation ou la promotion de la compagnie ou la conduite de ses affaires, ou la vente ou la disposition de sa marchandise; émettre, recevoir, accepter, endosser, pour valeur ou en vue d'accommodation, escompter, exécuter, et émettre des billets promissoires, chèques, lettres de crédit, lettres de change, traites, obligations, débiteurs et autres valeurs négociables et transférables; prendre les moyens de faire connaître les profits de la compagnie, qu'il paraîtrait convenable et plus particulièrement en annonçant dans les journaux, dans les circulaires, ou autrement; vendre, acheter, louer, gérer, développer, échanger, céder, perfectionner ou autrement disposer du tout ou d'une partie de la propriété des biens de la compagnie; acquérir et prendre comme commerce en opération (as a going concern) le commerce exercé par la société "The Canadian Juvenile Clothing Company" dans la cité de Montréal, et tous ou aucun des biens ou engagements de la dite société en rapport avec elle et payer les propriétaires de la dite "Ca-

nadian Juvenile Clothing Company", par l'acquisition du dit commerce soit en argent, soit en dette acquittée dans le capital de la présente compagnie, sous le nom de "The Canadian Juvenile Clothing Company Incorporated", avec un capital total de quarante-neuf mille neuf cents piastres, \$49,900.00, divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la compagnie, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-huitième jour de décembre 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
MARCUS M. SPERBER,
Procureur des requérants. 2-4

tes de la présente compagnie.

Acquérir par achat, échange ou autrement, de toute personne, société ou compagnie, comme un commerce en opération ou autrement toute licence pour la vente de liqueurs spiritueuses, hôtels, cafés, buvettes, ou restaurants licenciés en opération; continuer à exploiter le commerce des dits hôtels, cafés, buvettes, et restaurants licenciés et payer pour telles acquisitions soit en argent ou en obligations ou en actions de la présente compagnie.

Se financer, s'associer ou faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, co-opérations, risque conjoint, concessions réciproques, ou autrement avec toute personne, société ou compagnie exerçant ou sur le point d'exercer, tout commerce ou transactions que cette compagnie est autorisée à exercer ou tout commerce ou transactions capable d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie; acquérir par achat ou autrement ou louer tous immeubles ou autres propriétés qui seront jugés nécessaires ou avantageux aux objets pour lesquels la compagnie est incorporée et payer pour telle acquisition soit en argent ou en obligations ou actions de la compagnie; acheter, acquérir, détenir, vendre, céder et transférer des actions, débiteurs, et toutes autres valeurs de toutes compagnies ou corporations engagées dans tout commerce semblable à celui de la présente compagnie et payer pour telle acquisition soit en argent ou en actions, acquittées ou obligations de la présente compagnie;

Vendre et aliéner, en tout ou en partie les biens de la compagnie, mobiliers ou immobiliers, et l'entreprise de la compagnie ou aucune partie d'icelle, pour telle considération que la compagnie jugera convenable, et en particulier pour des actions, débiteurs, ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation.

Emettre le tout ou aucune partie du stock de la compagnie comme entièrement acquitté et non sujet à appel en paiement de toutes propriétés immobilières, meubles ou immeubles, ou autres biens acquis par la compagnie, ou, avec l'approbation des actionnaires, comme rémunération pour services rendus à la compagnie en plaçant le stock ou débiteurs de la compagnie ou pour toute autre considération que les directeurs jugeront convenables et dans l'intérêt de la compagnie.

Faire, exécuter, et accomplir tous autres actes et choses qui pourront être jugés nécessaires et avantageux pour l'exploitation du dit commerce, de la compagnie et sujet à la loi des provinces de Québec, sous le nom de "Holly Bellerie, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisés en quatre cents (400) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-huitième jour de décembre 1914.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

PARC SOHMER

DIMANCHE, 17 JANVIER, 1915.
(à 2.30 et 7.30)

THE ARCAROS, bicyclistes extraordinaires.

MUSICAL SIMS, musiciens et comédiens.

OGDEN SISTERS, dans leur spécialité de chant et danses.

HUNCE, ROBIN & CO., jongleurs merveilleux.

SIGNOR MANETTA, ténor italien.

VUES ANIMÉES par la Cie "GENERAL FILM" de New-York.

LA MUSIQUE DU PARC, sous la direction de son nouveau chef, M. Théodor Vander-Moerschen, dans un répertoire varié.

ADMISSION: 10 CENTS.

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

La parodie "La Guerre" de M. Julien Daoust, à encore fait salles comblées au Théâtre Canadien français durant la dernière semaine de sa production, ce qui prouve la popularité de l'auteur, et de la pièce.

Pour la semaine du 18 janvier, on donnera une grande revue intitulée "Donnez-y Poléon", oeuvre de M. Armand Leclaire, combinaison de 4 actes et 7 tableaux d'actualités locales et autres qui ne manqueront pas d'être d'un succès parfait pour tous ceux qui auront la bonne fortune d'être à ses représentations. Le tout est agrémenté de chansons et chœurs originaux qui font ressortir admirablement le tout. Cette comédie musicale mettra 10 personnes en scène. Les principaux rôles seront interprétés dans l'ordre suivant: la Comtesse, Mme Bella Ouellette; Napoléon Ier, M. Julien Daoust; l'Habitant, M. Elzéar Hamel. Les décors seront des mieux choisis et la mise en scène sera des mieux appropriée. Si l'on veut passer des heures agréables que l'on ne manque pas d'aller au Théâtre Canadien-Français, la semaine prochaine.

LA DOMINION BIRD IMPORTERS.

Le goût des oiseaux chanteurs s'est beaucoup répandu parmi nous. Il a subi autrefois un certain fléchissement parce que trop de ceux que l'on achetait ne répondaient pas à l'attente; d'autres avaient la vie éphémère. Ces obstacles n'existent plus depuis que la "Dominion Bird Importers" offre des stocks d'oiseaux chanteurs de valeur contrôlée et de vitalité assurée. Ajoutons que ces oiseaux, importés en forte quantité, sont vendus à des prix abordables pour tous. La même maison a aussi la spécialité des chiens de grande valeur, de races diverses, plusieurs de prix remarquable. On y trouve aussi des singes, perroquets, etc.

CHANGEMENTS D'HORAIRE SUR LE GRAND-TRONC.

A partir de dimanche prochain, le 17, il sera fait dans l'horaire du Grand Tronc, nombre de changements importants.

Toutes sortes d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement.

Arbustes, Arbres Plants, etc. Rosiers, Arbres Vignes, etc. Catalogue sur demande. Ancien ordre trop petit ou trop gros. Plans dessinés.

LUKE BROTHERS, LIMITED,
Tél. Main 4338 Bureaux: POWER BLD



CAFE SEAL BRAND
Le complément obligé d'un repas parfait
CHASE & SANBORN MONTREAL

THEATRE CANADIEN-FRANCAIS

Donne-z-y-Poleon
Grande revue en 4 Actes et 7 Tableaux, par M. Armand Leclaire.
Bella Ouellette, La Comtesse
Julien Daoust, Napoléon Ier
Elzéar Hamel, L'Habitant
— 40 PERSONNES EN SCENE —

Parc Sohmer

OUVERT TOUS LES DIMANCHES à 2.30 et 7.30 hrs.
VUES ANIMÉES, ATTRACTIONS ET MUSIQUE.

Admission, 10c.

ORPHEUM

SEMAINE PROCHAINE
Clark & Bergman
Présentés par J. Lasky dans "SOCIETY BIRDS"
Comédie musicale.
7 - AUTRES NUMEROS - 7 DE VAUDEVILLE
CONCERT TOUS LES DIMANCHES

PACIFIQUE CANADIEN
MONTREAL TORONTO DETROIT CHICAGO
Nouveau Service par Trains Rapides
Vingt-trois heures de bien-être et de confort. Compartiments — Buffet — Bibliothèque — Chaises d'Observation — Chaises-dortoirs Originales — Wagonettes pour Touristes — Chaises à Manager sur "The Canadian" via Canadian Pacific, Windsor, and Michigan Central.

The Canadian No. 21
Dp. MONTREAL, 8.45 a.m. 10.00 p.m. ET.
Ar. TORONTO... 5.40 p.m. 7.35 a.m. "
Ar. WINDSOR... 12.10 a.m. 2.00 p.m. "
Ar. DETROIT... 11.35 p.m. 1.30 p.m. CT.
Ar. CHICAGO... 7.45 a.m. 9.05 p.m. CT.

BUREAU FOUR BILLETS
111-113, rue St-Jacques, Mais 9125
Hôtel Windsor
Gares Windsor & Place Viger

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Montreal et Toronto
9 a.m., 9.40 a.m., 7.30 p.m., 11.00 p.m.
Wagon-salon, restaurant et bibliothèque sur les trains de jour; wagon-salons Pullman, éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

La Route à Double Voie.
L'International Limité
Le Train par Excellence du Canada. Quitte Montréal pour Toronto et Chicago à 9.00 a.m., tous les jours.

MONTREAL ET OTTAWA
8.00 a.m. 9.10 a.m. 4.00 p.m. 8.05 p.m. 9.10 a.m. et 4.00 p.m., tous les jours, excepté le dimanche, 8.00 a.m. et 8.05 p.m., tous les jours.

Wagon-salon-buffet et salon-bibliothèque sur tous les trains. Wagon-salon-buffet-observatoire Pullman sur les trains de 9.10 a.m. et 8.05 p.m.

BUREAUX EN VILLE
122 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, Hôtel Windsor ou gare Bonaventure.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS
SERVICE DE LA BANLIEUE
HORAIRES DE 1914-15

LACHINE.—Du Bureau de Poste.
Service de 15 m. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 m. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 m. de 7.10 p.m. à 12.00 min.

DE LACHINE.
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 5.50 a.m.
10 m. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
15 m. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 m. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m.
20 m. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
Dernier tramway exprès à 12.50 p.m.

SAULT-AUX-RECOLTES ET SAINT-VINCENT DE PAUL. — De Saint-Vincent à Sault-Vincent.
Service de 15 m. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 m. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 m. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 m. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 m. de 8.00 p.m. à 11.00 p.m.
Tramway pour Henderson, 12.00 a.m.
Tramway pour St-Vincent, 12.40 a.m.

DE ST-VINCENT à St-Denis.
Service de 15 m. de 5.45 a.m. à 8.20 a.m.
20 m. de 8.20 a.m. à 4.30 p.m.
15 m. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 m. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 m. de 8.30 p.m. à 11.35 p.m.
Tramway de Henderson, 12.20 a.m.
Tramway de St-Vincent, 12.10 a.m.

CARTIERVILLE.—De Snowdon Jet.
Service de 20 m. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m.
40 m. de 8.40 p.m. à 12.20 min.

DE CARTIERVILLE.
Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 m. de 9.00 a.m. à 12.20 a.m.

MONTAGNE DE PAVE, du Parc et Mont-Royal.
Service de 20 m. de 5.40 a.m. à 12.00 min.
DE PAVE, Victoria.
Service de 20 m. de 5.50 a.m. à 12.30 min.
DE PAVE, Victoria à Snowdon.
Service de 10 m. de 5.50 a.m. à 8.50 p.m.

BOUT D'ELIHE.
Service de 20 m. de 5.00 a.m. à 12.00 min.

TERRAULTVILLE.
Service de 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 m. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 m. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 m. de 7.00 p.m. à 8.30 p.m.

POINTE AUX TREMBLES.
Service de 15 m. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 m. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 m. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 m. de 7.00 p.m. à 11.00 p.m.
60 m. de 11.00 p.m. à 1.00 a.m.

CANADIAN NORTHERN
SERVICE DIRECT
POUR L'ÉPIPHANIE, JOLLETTE, SHAWINGAN FALLS, GRAND-MÈRE ET QUEBEC
9.30 a.m. L'Épiphanie, Joliette, Shawingan Falls, Grand-Mère et Québec, tous les jours exc. le dimanche.
11.15 p.m. L'Épiphanie, Joliette, Shawingan Falls et Rivière à Pierre Jet, tous les jours exc. le dimanche.
5.30 p.m. L'Épiphanie, Joliette et St-Jérôme, tous les jours exc. le dimanche.
9.30 a.m. L'Épiphanie et Joliette, dimanche seulement.
Pour billets pour chemin de fer ou paquebot, s'adresser au bureau des billets, 230 rue St-Jacques. Tél. Main 6570.

térêt de la compagnie.
Faire, exécuter, et accomplir tous autres actes et choses qui pourront être jugés nécessaires et avantageux pour l'exploitation du dit commerce, de la compagnie et sujet à la loi des provinces de Québec, sous le nom de "Holly Bellerie, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisés en quatre cents (400) actions de cinquante piastres (\$50.00) chacune.
La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.
Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-huitième jour de décembre 1914.
C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

LETRE DE QUEBEC

A LA LEGISLATURE

Nos députés travaillent — L'ingéniosité du député Angelo — Un mécanicien merveilleux — Enterrement de projets de loi

(Correspondance spéciale)

Québec, 14. — Les galeries de la salle de l'Assemblée législative sont un poste d'observation que les psychologues envieraient à ceux qui les fréquentent. Nous y observons, à nos pieds, une collection de types comme il n'est pas souvent donné à des mortels d'en embrasser d'un seul coup d'oeil; nous les observons dans leurs attitudes les plus diverses, dans le sang-ne le plus engageant et dans les postures les plus dignes de l'homme public et... libre. Nous voyons, dans la collection, se couchant presque, l'homme qui travaille et qui "bûche", et celui qui ne fait rien; l'homme correct et digne et l'homme débraillé et insouciant; celui qui est là pour travailler à la prospérité de son pays et celui qui veut gagner honnêtement son salaire; celui qui a le souci d'être quel-qu'un à la Chambre et celui qui, comme ce gamin de la petite école "attend qu'on sorte"...

La cloche vient de sonner l'ouverture de la séance, et ils rentrent tous, ministres et députés, pour s'atteler, de longues heures durant, à la rude tâche de confectionner nos lois. Grandes et nobles figures que tous ces esclaves du suffrage; hommes admirables qui consentent, pour une infime récompense, à sacrifier leur temps, leur travail, leurs talents, voire même leur existence, à leurs semblables ingrats et oublieux. Aujourd'hui, ils ne craignent pas de s'exposer à toutes les intempéries d'une rude saison pour venir remplir leur devoir. Ils savent que le pays a besoin d'eux et cela leur suffit.

A peine assis dans leur fauteuil, ils se recueillent, les yeux à demi fermés pour mieux écouter l'inspiration. Leur attitude penchée indique à quel féroce labeur ils se livrent pour forger ces lois concises qui feront le bonheur du peuple. Des gens sans respect prétendant que quelques-uns dorment, mais ce sont là des calomnies infâmes; ils pensent, et ce spectacle est réconfortant.

Et que reçoivent-ils, ces membres du devoir, pour une pareille besogne? Une bagatelle. A peine de quoi vivre, et, ce n'est que par des prodiges d'économie et quelques travaux... supplémentaires qu'ils arrivent à nouer les deux bouts à la fin... de la session.

Et, à propos... pendant l'autre jour, que du haut de la galerie, je regardais... travailler un député, je me rappelai, tout à coup, que les députés italiens ne touchent pas d'indemnité. Qu'est-ce que vous avez à me regarder comme cela...? Eh! oui, pas d'indemnité; avouons que c'est la chose de dire, précisément en italien: "Si non è vero, è bene trovato". Cela paraît fun, ridicule, invraisemblable, idiot, mais les journaux nous assurent que c'est vrai, alors, il faut bien le croire. Du reste, autre pays, autres mœurs...

Ainsi, en admettant l'existence de ces merles blancs, il reste à se convaincre qu'ils ne logent pas dans des cages en onyx ou en porphyre. O sainte pauvreté!

Je me rappelle à ce propos l'histoire de l'un de ces phénomènes que je livre à la vindicte ou à l'admiration de nos députés de la Législature.

Lors de sa dernière élection, le député Angelo — donnons-lui ce nom prédestiné et très couleur locale — gagnait quinze piastres par mois. Le hasard du scrutin le fit représenter une circonscription dans les environs de Rome. Malheureusement, une campagne férocement obstructionniste à laquelle il eut la malencontreuse idée de prendre une part trop active, l'obligea à se fixer durant plusieurs semaines dans la Ville Eternelle. Or, à Rome comme à Québec, les loyers sont élevés, les oeufs sont chers et le beurre est "inabordable". Comment se loger et comment se nourrir? Notre député Angelo, véritable génie, qui, chez nous, mourrait très certainement de faim, sans avoir jamais été juge, ni ministre, ni même député, trouva une solution pratique.

Il prenait vers onze heures du soir, quand la Chambre était adjournée — dans ce pays-là, on ajourne à une heure fixe — un train quelconque — les députés italiens comme les nôtres ont le parcourus gratuit sur les chemins de fer — dans un compartiment de première classe et il se couchait sur un moelleux divan. Au milieu de la nuit, il descendait, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, cela dépendait de la distance qui le séparait de Rome, et il attendait un train qui retournerait dans la capitale.

De cette façon, la chose est facile à comprendre, il était logé sans qu'il lui en coûtât un sou. Un sandwich, un restaurant de la gare où il descendait, le réconfortait. Au reste, qui dort dîne; et, dans le même ordre d'idée, le poids du ventre affaîsse l'âme intelligente; le député Angelo s'était bourré de l'essence de toutes ces vérités substantielles. Il aurait même déclaré qu'il s'...

Pour faire distribuer dans les dépôts de journaux de Montréal et banlieues, journaux, magazines, etc., s'adresser à H. GAGNON 245 RUE HOGAN SATISFACTION GARANTIE

tait tellement habitué à ce régime que l'idée de dormir dans son lit lui était devenue presque insupportable.

Et, je parie, moi, qu'un pareil régime empêcherait pour leur vie nos députés de dormir sur leurs pupitres.

Députés de mon pays, instruits-voilà donc à la lumière de ce fait unique dans les annales parlementaires de tous les pays du monde!

Encore un enseignement pris du haut des galeries de la salle de l'Assemblée législative.

Il n'y a pas, certes, de mécanisme qui soit plus ingénieux dans sa complication que celui du régime parlementaire. Avant que de prendre une résolution importante ou de promulguer une loi essentielle, il faut qu'une commission, nommée par la Chambre ou par le Sénat, se réunisse tant de gens de mérite, l'ait longuement discutée et que le gouvernement ait donné son avis; que la Chambre y ait, par deux ou trois fois, appliqué son attention; après quoi le Conseil législatif, composé d'hommes sages et expérimentés, la soumet, souvent, à son tour, à une autre commission qui la discute encore deux ou trois fois en séance privée, trouve quelques amendements à y introduire, et ne donne enfin son approbation qu'à bon escient. Il ne reste plus alors que l'approbation et la promulgation de "l'Officielle"; et encore, le gouverneur pourrait-il, en certains cas exceptionnels après les formalités remplies par les commissions, en appeler d'une décision de la Chambre à la nation elle-même.

Voilà, certes, bien des précautions prises; et, il semble que cette machine, en sa merveilleuse complication, est le dernier effort de l'esprit humain pour prévenir les sottises et écarter les dangers. Au reste, la supériorité du régime parlementaire est passée en dogme. Depuis un siècle près on entend chanter sur tous les tons ses vertus. On l'accepte comme une vérité de foi. Nos

Autour des Chambres

Québec, 14 juillet. La semaine a été bonne pour sir Lomer, pour M. Lavergne et pour l'ancien directeur du "Pays".

M. Langlois a donné, de loin et sans s'en douter, le démenti à un bien véridique proverbe, celui qui dit que les absents ont toujours tort. Tout le monde a dit du bien de lui, sur des modalités différentes. Vous savez ce qui s'est passé en séance; dans les corridors les regrets et les éloges ont été encore plus effusifs. Un député de la gauche m'a happé au passage pour me confier que l'ancien député de Saint-Louis avait été un homme d'idée, de caractère, et d'une tenue impeccable.

— Or, vous savez, a-t-il conclu, voilà là une sorte de gens dont on n'a pas treize à la douzaine dans notre Chambre.

J'en ai profité pour lui demander s'il ne lui avait pas paru que son chef, M. Tellier, était mal à l'aise.

— On le serait à moins, m'a-t-il répondu. A part d'être baillonné par la trêve politique, il ne lui échappe pas que sir Lomer, par calcul ou autrement, s'empare de toutes les questions dont le clergé se mêle. On dirait qu'il va s'inspirer tous les matins au palais du cardinal. Ses belles expressions de patriotisme au sujet de la guerre, c'est la paraphrase de ce qu'ont dit nos évêques. Sa sortie pour les écoles françaises d'Ontario, c'est la lettre du cardinal mise à une autre sauce.

La campagne pour la colonisation esquisse, sur demande, par le sénateur David, c'est encore la conséquence d'une entente avec un monde dont notre parti était, par tradition, l'interprète attiré, continua mon conservateur. On nous souffre tout, comme du temps de Mercier. Et quand on aura besoin de nous, la population ne fera pas le mouvement de conversion qui lui sera demandé avec la spontanéité et l'ensemble d'où nous pourrions tirer une force suffisante. Du train que ça va, et si M. Tellier disparaît et que MM. Lavergne et Prévost restent, c'est nous qui serons le parti avancé.

Deux autres conservateurs importants, dont un journaliste, ne m'ont pas parlé autrement.

M. Lavergne a eu deux francs succès: un de logique avec lui-même au sujet de l'impérialisme; l'autre, de vraiment belle élocution avec la question de langue dans l'Ontario. Sur ce dernier point il a partagé les honneurs avec le premier ministre qui a, sans contredit, traité avec une remarquable maîtrise cette question plus que délicate.

Sir Lomer s'est entendu traiter de kaiser, mais cela n'est pas pour lui déplaire, car, comme feu sir John et comme sir Wilfrid, il ne croit, en fait d'efficacité, qu'à la discipline la plus rigide. De ses partisans, pour la satisfaction d'un amour-propre, voudraient que la main du chef fut gantée moins rudement, qu'elle fut, selon l'expression courante, moins "mailed fist". C'est une affaire de goût. Sir Lomer a pour lui le grand argument que sa méthode lui réussit, quelle bénéfice au parti, et, passant, à la province.

En a-t-il été question en caucus, comme on l'a chuchoté? J'en doute fort. Mais je crois qu'en caucus prochainement dit ou dans des entrevues, certaines demandes à cachet d'ultimatum ont été présentées à sir Lomer au sujet, par exemple, de certaine limitation à faire pour le Conseil législatif.

ancêtres ont battu la marche; nous suivons, et nos fils feront de même.

Mais voilà... Les inconvénients de ce mécanisme si délicat se font sentir de la façon la plus douloureuse. On ne fait plus rien; on n'aboutit à rien. On piétine sur place. Et souvent le spectacle est des plus curieux. A quels enterrements de chers projets n'assistons-nous pas chaque jour? Ah! ces cérémonies funèbres sur les débris, sur les cendres d'un projet de loi qui nous tenait au coeur...

Le gouvernement apporte, un jour, un projet de loi très important. La chose presse. La Chambre et le Conseil législatif devraient à la rigueur, expédier l'affaire en quelques heures sur il importe d'avoir tout de suite une solution probable ou certaine. Un comité délibère, discute, pèse le pour et le contre; la Chambre s'en empare délibère, discute et pèse, un autre comité le prend, délibère, discute, pèse, et, enfin, déclare que le projet de loi sera renvoyé à la session prochaine, "à six mois"; c'est-à-dire, aux calendes grecques, dans la semaine des trois jadis, trois jours après, jamais...

Que de "De profundis" comme cela au cours d'une session parlementaire.

Encore un mot de la fin que je cueille dans les nouvelles à sensation des journaux de "par chez nous".

Lu sous le titre de "Réunion de famille".

"A l'occasion de la visite de ses quatre enfants, Mmes P. V..., W. V... et C. P. P..., M. J. P. et ses petits-enfants, sont allés lui faire, au Jour de l'An, M. Honoré P..., qui demeure au No 80 rue Saint-J., a donné à chacun de ses enfants son portrait grand format ainsi que celui de sa première femme, feu Caroline M..., et aux trois enfants de son fils Joseph, le portrait de leur mère feu Héleine A..."

Jérôme COIGNARD.

EN COLOMBIE-ANGLAISE

Avant la construction des chemins de fer en Colombie Anglaise, dit M. Bowser, procureur général de cette province, le gouvernement fit la sélection d'un grand nombre de terres arables, dont il remit la vente à plus tard. Ces terres furent arpentées, afin que les colons puissent aller les choisir sans aucune erreur.

L'arpentage avait été fait, surtout près de la voie du Grand-Tronc-Pacifique, et durant les deux dernières années, 2643 demandes d'achat de home steads ont été enregistrées à Prince George, Fort Fraser, Hazelton et Prince Rupert. Ce chiffre est quatre fois celui des demandes faites dans toute la province, il y a cinq ans.

Il y a encore des milliers d'acres de terres arpentées et en réserve, qui attendent la venue du colon. Depuis quatre ans, le gouvernement a fait arpenter pour l'établissement des colons environ 3,789,372 acres de terres arables. Le chiffre total des acres mis à la disposition des colons est de 91,128,567. La superficie totale de la terre en culture au Canada est de 36,000,000, dit M. Bowser, et cependant le gouvernement de la Colombie-Anglaise a pris les moyens de tripler cette superficie.

L'homme avec un couteau. "Depuis plusieurs années," écrivait M. et Mme Ole Botten, de Galesburg, N. D., "notre petite fille souffrait de dérangement d'estomac. Un des docteurs que nous consultâmes voulut lui faire une opération, mais nous nous y opposâmes, du moins, pour l'instant. Nous commençâmes à lui faire prendre le Novoro du Dr Pierre, duquel nous avions tant entendu parler; il y a de cela maintenant trois ans. Aujourd'hui elle est bien et jouit d'une excellente santé. Elle n'a pas pris de la médecine durant l'année dernière, mais il n'y a aucune indication de retour de la maladie.

Après une telle expérience, nous pouvons certainement recommander le remède au malade et au souffrant."

Il y a de ces cas où l'usage du couteau du chirurgien est nécessaire, mais d'un autre côté, combien de cas n'y a-t-il pas où la Nature, dans sa propre manière, occasionne la guérison si on lui donne un peu d'assistance avec le remède propre!

Le Novoro du Dr Pierre s'est montré le compagnon de la Nature dans des cas semblables. On ne peut pas l'obtenir dans les pharmacies. Des agents spéciaux le fournissent directement du laboratoire au public. Si vous ne connaissez pas d'agents dans votre voisinage, écrivez au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 10-25 So. Hoyme Ave., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

Le "Soleil" et l'"Action Sociale" s'entendent si bien sur l'interprétation à donner à la loi du dimanche et sur tout pour rejeter tous les griefs sur le gouvernement fédéral, que là, encore, on voit la main de sir Lomer et la conséquence de la "bonne compagnie" qu'il fréquente aux dépens de M. Tellier. On parle de cela aussi dans les corridors et plusieurs libéraux n'en sont pas exagérément satisfaits. D'autant que ce "team-play" entre le "Soleil" et l'"Action Sociale" coïncide avec la publication, dans ce dernier journal, d'articles poivres et sel sur les relations de l'Eglise et l'Etat, que les tenants du libéralisme d'autrefois n'auraient pas laissé passer ainsi, comme lettre à la poste.

Il mijote quelque chose ici à ce propos. Mais soyez certains que ce n'est pas le "Soleil" qui pourrait servir d'exutoire.

L'ANTICHAMBRIER.

L'honorable Méderic

M. Médéric Martin sera-t-il nommé Conseiller législatif? Nous l'ignorons, mais ce que nous savons fort bien, c'est qu'il le désire ardemment.

Certes, la personnalité de M. Martin ne s'impose pas tant que cela; cela n'empêche que les officiels du parti libéral, à Ottawa, font des efforts pour convaincre sir Lomer, car le collège électoral de Sainte-Marie leur paraît être le seul où M. Rodolphe Lemieux pourrait, avec sécurité, asséoir son impopularité manifeste.

Nous espérons que sir Lomer ne tombera pas dans le panneau et n'enverra pas l'ineffable Méderic au Conseil législatif. Mieux vaut encore M. Bérrard!

Néanmoins, le maire de Montréal travaille sa petite affaire; il fait signer des pétitions à sir Lomer par les contrôleurs et par les échevins et fait sa cour à M. Rodolphe Lemieux.

Ne vient-il pas de donner une position d'inspecteur médical de la ville dans les écoles au frère même de l'ancien ministre des Postes, M. Gustave Lemieux, député de Gaspé au provincial, et possédant pour toute qualification un brevet de dentiste?

Il y avait pourtant assez de Lemieux dans les diverses administrations fédérale et provinciale sans en fourrer encore un à l'Hôtel de Ville. Mais il est évidemment écrit que la province de Québec sera une bonne mère pour la tribu des Lemieux.

Si notre maire ne devient pas après cela l'honorable Méderic, ça sera dommage sans doute, mais les Canayens pourront toujours se consoler en pensant que M. Gustave Lemieux reçoit \$1,800 par an, pour un travail où il est absolument incompétent.

Ne vous gênez pas

M. Armand Lavergne est peut-être l'un de ceux qui ont le plus dénoncé la législation privée qui se fait à Québec. Ses attaques contre M. Perron qu'il accusait d'être l'avocat des tramways à la législature étaient féroces parfois. Mais que fait donc le député de Montigny maintenant?

Le voilà parain d'un bill qui aurait pour but d'obtenir de la législature de Québec une extension de franchise de 25 ans à l'Aqueduc de Saint-Jean, propriété en majeure partie de sa femme.

M. Lavergne a évidemment compris qu'il était inutile de se gêner dans notre pays.

Un brave citoyen disparu

La mort vient de nous enlever un brave citoyen dans la personne du Dr G. H. Desjardins, dont les funérailles ont eu lieu ces jours derniers.

Gentilhomme dans la force du mot le Dr Henri, comme on l'appelait dans l'intimité, fut d'une charité discrète dans sa profession; des centaines de pauvres lui ont dû de vue sans bourse déliée. Pour le malheureux sa main était toujours ouverte et ses bienfaits étaient distribués sans ostentation ni réclame. Il fut d'un patriotisme ardent; on se rappelle aussi qu'il fit partie du deuxième contingent de Zouaves en 1870.

C'est donc avec une vive émotion que nous avons appris la fin de cet homme d'élite. Et nous offrons à sa famille nos sentiments les plus sincères de sympathies.

JEM.

EN COLOMBIE-ANGLAISE

Avant la construction des chemins de fer en Colombie Anglaise, dit M. Bowser, procureur général de cette province, le gouvernement fit la sélection d'un grand nombre de terres arables, dont il remit la vente à plus tard. Ces terres furent arpentées, afin que les colons puissent aller les choisir sans aucune erreur.

L'arpentage avait été fait, surtout près de la voie du Grand-Tronc-Pacifique, et durant les deux dernières années, 2643 demandes d'achat de home steads ont été enregistrées à Prince George, Fort Fraser, Hazelton et Prince Rupert. Ce chiffre est quatre fois celui des demandes faites dans toute la province, il y a cinq ans.

Il y a encore des milliers d'acres de terres arpentées et en réserve, qui attendent la venue du colon. Depuis quatre ans, le gouvernement a fait arpenter pour l'établissement des colons environ 3,789,372 acres de terres arables. Le chiffre total des acres mis à la disposition des colons est de 91,128,567. La superficie totale de la terre en culture au Canada est de 36,000,000, dit M. Bowser, et cependant le gouvernement de la Colombie-Anglaise a pris les moyens de tripler cette superficie.

L'homme avec un couteau. "Depuis plusieurs années," écrivait M. et Mme Ole Botten, de Galesburg, N. D., "notre petite fille souffrait de dérangement d'estomac. Un des docteurs que nous consultâmes voulut lui faire une opération, mais nous nous y opposâmes, du moins, pour l'instant. Nous commençâmes à lui faire prendre le Novoro du Dr Pierre, duquel nous avions tant entendu parler; il y a de cela maintenant trois ans. Aujourd'hui elle est bien et jouit d'une excellente santé. Elle n'a pas pris de la médecine durant l'année dernière, mais il n'y a aucune indication de retour de la maladie.

Après une telle expérience, nous pouvons certainement recommander le remède au malade et au souffrant."

Il y a de ces cas où l'usage du couteau du chirurgien est nécessaire, mais d'un autre côté, combien de cas n'y a-t-il pas où la Nature, dans sa propre manière, occasionne la guérison si on lui donne un peu d'assistance avec le remède propre!

Le Novoro du Dr Pierre s'est montré le compagnon de la Nature dans des cas semblables. On ne peut pas l'obtenir dans les pharmacies. Des agents spéciaux le fournissent directement du laboratoire au public. Si vous ne connaissez pas d'agents dans votre voisinage, écrivez au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 10-25 So. Hoyme Ave., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

Le "Soleil" et l'"Action Sociale" s'entendent si bien sur l'interprétation à donner à la loi du dimanche et sur tout pour rejeter tous les griefs sur le gouvernement fédéral, que là, encore, on voit la main de sir Lomer et la conséquence de la "bonne compagnie" qu'il fréquente aux dépens de M. Tellier. On parle de cela aussi dans les corridors et plusieurs libéraux n'en sont pas exagérément satisfaits. D'autant que ce "team-play" entre le "Soleil" et l'"Action Sociale" coïncide avec la publication, dans ce dernier journal, d'articles poivres et sel sur les relations de l'Eglise et l'Etat, que les tenants du libéralisme d'autrefois n'auraient pas laissé passer ainsi, comme lettre à la poste.

Il mijote quelque chose ici à ce propos. Mais soyez certains que ce n'est pas le "Soleil" qui pourrait servir d'exutoire.

L'ANTICHAMBRIER.

TRIBUNE LIBRE

LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ONTARIO

UNE LETTRE DE M. C. E. AMARON

Nous avons reçu au lendemain du débat à la Législature sur la langue française dans l'Ontario, la lettre qui suit, de M. C. E. Amaron, pasteur protestant de Québec.

Notre correspondant y expose le point de vue des Canadiens-français protestants sur la question.

A ce titre, nous nous croyons dans l'obligation de l'insérer, mais il va s'en dire que c'est M. Amaron, et non pas le "Pays" qui parle.

Monsieur le Directeur du "Pays", Montréal.

Sir Lomer Gouin a fait allusion l'autre jour aux griefs de nos compatriotes dans l'Ontario. Il a demandé justice au nom de la liberté britannique.

Je crois pouvoir dire que les protestants français du Canada désirent la conservation de leur langue tout autant que celle qui que ce soit. Ils la parlent, ils l'enseignent à leurs enfants, ils l'étudient parce qu'ils l'aiment. Dans leurs grandes écoles-pensionnats tels que les Instituts de la Pointe-aux-Trembles, l'Institut Feller de la Grande Ligue de l'Institut Méthodiste de Montréal, on en fait une étude toute spéciale.

Ne serait-il pas sage de se demander pourquoi les Anglais d'Ontario semblent faire la guerre au français. Est-ce parce qu'ils détestent le français et qu'ils ne veulent pas qu'on l'apprenne et qu'on le parle?

Si c'était là la raison qui les porte à agir comme ils font, pourquoi donneraient-ils tous les ans des milliers de dollars pour aider au maintien de nos écoles missionnaires canadiennes françaises ci-dessus mentionnées, écoles où la jeunesse canadienne se perfectionne dans la langue que nous aimons?

Nous, protestants français, n'avons aucune difficulté à rencontrer et nous sommes encouragés dans notre travail d'éducation par les protestants anglais.

Nous sommes persuadés que, si nos amis anglais de l'Ontario ont peur du français c'est parce que dans la province de Québec on a eu tort d'identifier la langue française avec un système religieux qui veut à tout prix unir la religion avec la politique.

Le "Pays" depuis cinq ans combat un genre d'idées qui a fini par aveuglement de notre province et qui a fait un grand mal à la race canadienne-française. On a eu tort d'inféoder le français à une phase particulière de la religion chrétienne, que des milliers de Canadiens ne peuvent plus accepter, tout en restant membres de l'Eglise catholique romaine. On veut y accomplir sa mission divine, on veut qu'elle ne s'imisce pas dans la sphère politique et qu'elle donne aux Français plus de latitude dans le domaine de l'éducation. En identifiant le français avec le système auquel des milliers de Canadiens-français s'opposent,

Advertisement for Frontenac Beer. Features a large bottle of Frontenac Bock and the text: "10000 DE RECOMPENSE pour un nom". It promotes the success of the beer and offers 500 cases of beer for free to those who provide names.

Le plus rapide et le meilleur moyen de trouver un nom, c'est de goûter la bière. Elle est en vente partout. Demandez aujourd'hui même la FRONTENAC BOCK DE NOËL --- dégustez-la et jugez sa fine qualité et ses propriétés toniques et stimulantes --- envoyez ensuite un nom nouveau sur une carte-postale adressée à la BRASSERIE FRONTENAC, Limitée, Montréal.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ONTARIO. UNE LETTRE DE M. C. E. AMARON. Nous avons reçu au lendemain du débat à la Législature sur la langue française dans l'Ontario, la lettre qui suit, de M. C. E. Amaron, pasteur protestant de Québec.

THEATRE STRAND. Samedi et dimanche --- LE PLUS GRAND FILM "THE MASTER KEY". 8ième série. Aussi "A WOMAN'S DEBT" en deux parties. Lundi, Mardi et Mercredi "Mrs WIGGS OF THE CABBAGE PATCH" magnifique production en 5 actes. WILLIE ECKSTEIN, Pianiste.

Encan National. 44, RUE CRAIG OUEST. LOUIS LARIVEE, Encanteur. VENTE AUX ENCHERES. Tous les mardis et vendredis à 2 heures p.m. Nouveautés, Meubles, Articles de fantaisie, Fourrures Etc., Etc. AVEZ-VOUS BESOIN DE QUELQUE CHOSE? Désirez-vous VENDRE quelque chose? Voyez Larivée, commissaire-priseur, à l'Encan National Vous y Trouverez Votre Avantage. TEL. MAIN 3244.

AVIS DE FAILLITE. Re: S. BENOIT & CO., GRANBY, P.Q. Vente par encan public, mardi le 26 courant, à 11 heures A.M., chez Marcolte Frères, encanteurs, 69 rue Saint-Jacques, l'actif suivant: Marchandises sèches... \$3,855.22 Modes, etc... \$13.62 Aménagement de magasin... \$3.50 Dettes de livres... \$217.65 \$4,969.99 Le magasin sera ouvert pour inspection du stock le 25. Conditions: argent comptant. CHIARTRAND & TURGEON, Cessionnaires. 55 St-François-Xavier, Montréal.

LA CULTURE DANS LES MONTAGNES ROCHEUSES. Les autorités du Grand-Tronc-Pacifique disent qu'à 30 miles du Mont Robson, dans un des plus beaux sites des cultivateurs d'expérience prennent des homesteads. Après avoir franchi la Yellowhead Pass, la voie ferrée atteint une altitude de 3724 pieds au-dessus du niveau de la mer, ce qui est le plus haut point pour elle, et c'est le district qui est à se peupler. 65 homesteads sont déjà pris. Il y a encore place pour 100 autres colons. A partons que les environs sont plus ou moins riches en mines de cuivre, d'or et d'argent.

